

EVALUATION DES TRANSFERTS DES CHARGES POUR 2010

001/2010

M. RAGU présente le dossier rappelant que la mission de la CLET est de valider les propositions faites par le bureau communautaire sur les transferts de compétences et sur les modalités de valorisation des charges transférées.

Le premier point porte sur la réévaluation des charges en fonction de l'évolution de la population au dernier recensement, un certain nombre de transferts de charges étant valorisées sur une base fixe d'habitants.

De plus, le recrutement d'un quatrième policier par l'Intercommunalité sera financé par la contribution de chacune des communes en fonction de leur population.

M BERNARD demande si concernant les voiries le calcul de la charge considérée s'effectue sur des voies transférables ou des voies transférées et demande à quoi correspondent les 24.056 m indiqués.

M BOURGEOIS répond que la charge transférée est assise sur la réalité d'un transfert de voirie. L'ensemble des voies transférées sur le territoire communautaire est égal à 24.056 m.

Vu le rapport établi par la CLET en date du 20 janvier 2009,

APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal par **28 voix POUR** et **1 ABSTENTION** (M. GAUTRELET).

APPROUVE l'évaluation des transferts des charges pour 2010 telle que figurant dans le rapport annexé.